

AR PREFECTURE

017-200041523-20210402-DEC137_2021-AU
Reçu le 02/04/2021

H A U T E



Décision n° 137 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une déclaration d'utilisation de photographies pour l'exposition permanente de la maison du kaolin à Montguyon, avec Monsieur DEVERS Michel.

Fait à Jonzac,

Le 02 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président par délégation,
le 1^{er} Vice-Président délégué,
le Vice-Président M. JUCKY OUESNON